

DECISION N° 06 /D/C-BEKA/SG/2023

Portant attribution définitive des Lettres-Commandes relatives à l'Appel d'Offres National Ouvert N°06/AONO/C-BEKA/CIPM/2023 du 28 février 2023 pour les travaux de réhabilitation dans certaines Ecoles Publiques (EP) de la Commune de Béka : EP Lokossama réhabilitation d'un bloc de deux salles de classe (lot n°1) et EP Djalingo Pont réhabilitation de la toiture (lot n°2), Département du Faro.

Le Maire de la Commune de Béka (Maître d'Ouvrage)

Vu la Constitution ;
 Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
 Vu le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;
 Vu l'Arrêté N°00336/A/MINDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Béka ;
 Vu la Circulaire N° 0001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'Exécution des marchés publics ;
 Vu la Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;
 Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°06/AONO/C-BEKA/CIPM/2023 du 28 février 2023 ;
 Vu Le procès-verbal N° _____ du _____ de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Béka ayant sanctionné la séance de proposition d'attribution.

DECIDE :

Article 1 : L'Entreprise ci-après citée est pour compter de la date de la signature de la présente Décision retenue comme attributaire des Lettres - Commandes relatives à l'Appel d'Offres susmentionné :

Allotissement	Maître d'Ouvrage	Lieu d'exécution	Entreprise	Montants TTC en FCFA	Délais d'exécution	Observation
Lot N°1	Le Maire de la Commune de Béka	Lokossama	ETS MOHAMADOU BOUBA, B.P. : 373 Garoua, tél. : (+237) 699 992 729.	5 891 226	Deux (02) mois	Attributaire
Lot N°2		Djalingo Pont		5 500 000	Deux (02) mois	

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MINMAP/YDE
- ARMP/NO/GRA (Pour publication et archivage)
- P-CIPM/BEKA
- DDMAP/FARO
- DDEPAT/FARO
- CFD/FARO
- AFFICHAGE
- CHRONO
- DOSSIER

Béka, le 10 AVR 2023



Babba Hamayiba